



PERLICULTURE DURABLE

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

DEMANDE D'ADHÉSION

DIRECTION DES RESSOURCES MARINES

CONTACT

40 50 25 50

CHARTE@DRM.GOV.PF

Comment remplir le formulaire ?

Pour chaque point d'engagement, veuillez cocher une ou plusieurs des actions proposées que vous vous engagez à mettre en place ou que vous effectuez déjà.

Si aucune ne s'applique, veuillez indiquer l'action ou les actions que vous prévoyez de mettre en place dans l'encadré prévu à cet effet.

Les actions munies d'une pastille rose  représentent des dispositions réglementées par la Loi de Pays n° 2017-16 du 18 juillet 2017 et donc obligatoires à mettre en œuvre.

Pour que votre demande soit recevable, il est **obligatoire** d'indiquer au moins une action par point d'engagement, hors dispositions réglementées.

Pièces justificatives à fournir

- Le présent formulaire
- La charte des bonnes pratiques signée
- Des photos qui appuient les actions mises en place
- La déclaration d'employés de la CPS datée de moins de 3 mois
- Le formulaire de gestion des déchets
- Le formulaire RGPD signé

Dossier à remettre

à la Direction des ressources marines(DRM),

Immeuble Le Caill, 2e étage, Fare Ute

E-mail: charte@drm.gov.pf

DEMANDE D'ADHÉSION A LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES

Informations générales

Nom :

Prénom :

Ile:

Numéro de carte PHP ou PPP :

Adresse géographique :

.....

Numéro de téléphone :

Adresse mail :

Signature :

Demande déposée le :



PERLICULTURE DURABLE

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES

FORMULAIRE D'ADHÉSION

Pour préserver mon lagon et le milieu naturel, je réduis l'impact environnemental de ma ferme

1 Je n'utilise pas de produits ou matériaux nocifs pour l'environnement

- Je n'utilise pas d'acier galvanisé dans mes structures d'élevage, construction et autres
- Je favorise l'utilisation de nucléus ordinaire ou biocoated sans anti-biotique ;
- Sur ma ferme j'utilise des produits ménagers (savon vaisselle, savon, shampoing, désinfectant) respectueux de l'environnement.

Autre(s) action(s) à proposer...

2 J'adopte les règles de bonne gestion de l'espace maritime et je ne fais pas d'élevage en trop forte densité

- 🌸 Je respecte les limitations de ma concession suivant mon « Autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime » (AOT) ;
- 🌸 Je respecte le maximum de 12 000 huîtres par hectare ;
- 🌸 Je respecte le zonage spécifique de mon lagon (si celui-ci existe) ;
- Je n'arrange pas les lignes en « toiles d'araignées » et respecte les distances minimum de 10m entre mes lignes ;
- Je m'engage à respecter les espaces mutuels entre professionnels ;
- Je ne fais pas « d'étage » sur mes lignes.

Autre(s) action(s) à proposer...

3

J'utilise des techniques de nettoyage limitant les rejets dans le lagon

- J'évite de nettoyer les nacres au surpresseur directement sur le lagon et je récupère le biofouling pour le stocker à terre ;
- J'utilise des techniques de nettoyages alternatives telles que le « nettoyage par les poissons », les bains sursalés ou les bains d'eau douce.

Autre(s) action(s) à proposer...

4

Je surveille la santé sanitaire de mes cheptels

- En cas de taux de mortalité anormal d'huîtres, je retire les individus morts du lagon, les prends en photo et je le signale à la DRM;
- En cas de faiblesse anormale des huîtres, je le signale à la DRM ;
- En cas de problème ou changement anormal du lagon, tel que le phénomène de bloom de micro-algues rendant les eaux vertes/rouges (Vaiti'a), je le signale à la DRM.

Autre(s) action(s) à proposer...

5 Je ré-ensemence mon lagon de géniteurs

- Je garde en vie certaines huîtres pour les remettre plus tard dans le milieu naturel, par mesure de précaution, ces huîtres doivent être issues du collectage naturel de l'île pour éviter toute pollution génétique ;
- Je replace correctement sur le fond les huîtres remises dans le milieu ;
- Je m'informe auprès de la DRM pour connaître les zones les plus favorables au ré-ensemencement.

Autre(s) action(s) à proposer...

6 Je limite ma consommation de carburant

- Je privilégie l'approvisionnement de naissains issus de l'île plutôt que de les faire importer d'une autre île, dans la mesure du possible ;
- Sur ma ferme j'utilise les énergies renouvelables tel que le solaire ou autres ;
- Je privilégie les moteurs 4 temps plutôt que 2 temps ;
- J'optimise les déplacements quotidiens entre la ferme et les zones d'élevage.

Autre(s) action(s) à proposer...

Pour limiter la pollution de mon île, je gère mes déchets professionnels

1 J'applique le principe des 3R (réduire, réutiliser, recycler)

- Je prends toutes les mesures utiles qui permettent de limiter ou d'éviter la production de déchets destinés à l'élimination finale (*Art. LP. 4211-9. du Code de l'environnement*) ;
- Je prends toutes les mesures nécessaires pour limiter à la source l'utilisation d'articles en plastique, en recherchant des alternatives 100% biodégradables (*Art. LP. 4214-1. du Code de l'environnement*) ;
- Je produis en qualité et non en quantité et pour cela, j'achète en petite quantité des matériaux de qualité qui ont une longue durée de vie, qui sont réparables ou qui sont biodégradables ;
- J'évite les produits à usage unique dès que c'est possible ;
- J'allonge la durée de vie de mon matériel en l'entretenant et en le réparant ;
- Je rassemble mes achats dans l'année et commande en gros pour limiter les emballages ;
- Lorsque ce n'est plus possible de réutiliser mon matériel, je le réutilise pour autre chose.

Autre(s) action(s) à proposer...

2 Je mets en place des pratiques responsables

- Je ne brûle pas mes déchets à l'air libre (*Art. LP. 4214-1. du Code de l'environnement*) ;
- J'ai délimité des endroits sur mon terrain pour stocker mes différents types de déchets (inertes, biodégradables,...) avant de les envoyer à Tahiti;
- Pour les déchets dangereux, j'ai mis à disposition des bacs de stockage ou contenants spéciaux entreposés à l'abri de la pluie et du soleil (batteries, huiles de vidanges) ;
- Je mets à disposition sur la ferme des bacs de récupération des petits déchets (ex : nylon, bout de corde).

Autre(s) action(s) à proposer...

3 Je ne laisse pas mes déchets finir dans le lagon

- Je fais sécher les collecteurs, cordes, grillages et bouées pour ensuite les stocker à terre suffisamment loin de la mer pour éviter leur dispersion dans le lagon ;
- J'évacue mes déchets petit à petit dans des filières de traitement agréées (rapatriement sur Tahiti puis traitement) ;
- Je sors de l'eau toutes mes lignes inutilisées, je ne laisse aucune station de collectage ou d'élevage couler.

Autre(s) action(s) à proposer...

4 Je maintiens ma ferme dans un bon état

- Je ne jette aucun déchet dans la passe ;
- Je sensibilise mes employés à ramasser tous les déchets rencontrés en mer ou proches des zones de travail pour la préservation de l'environnement ;
- Les bâtiments de mon exploitation sont bien entretenus ;
- Je trie mes déchets ménagers ;
- Les abords de ma ferme sont propres, j'organise régulièrement des actions de ramassage de déchets dans et autour de mon exploitation.

Autre(s) action(s) à proposer...

Pour le respect de mes employés, je leur garantis de bonnes conditions de travail

1 Je respecte le code du travail appliqué en Polynésie française

-  Je déclare chaque employé conformément à la réglementation ;
-  Je paye mes employés sur la base du revenu minimum (SMIG), appliqué en Polynésie française ;
-  J'applique le prélèvement des indemnités sur le salaire des employés pour compensation qu'en cas de faute lourde caractérisée, et uniquement sur la partie supérieure du SMIG (Article LP. 3351-1 et LP. 3351-2 du Code du travail).

Autre(s) action(s) à proposer...

2 J'aménage le temps de travail et mets à disposition le matériel nécessaire

-  Je mets à disposition les gants pour l'ensemble du personnel et des combinaisons de plongée pour les plongeurs ;
-  Le matériel de plongée (compresseur, blocs de plongée, gilet et détendeur) est révisé régulièrement ;
-  J'impose des temps de repos hors de l'eau pour les plongeurs ;
-  Je tiens compte des conditions météorologiques ;
-  Je mets à disposition un kit pharmaceutique minimum en cas de blessure.

Autre(s) action(s) à proposer...

3 Je mets en place des bonnes conditions de travail

- La zone de travail principale est à l'abri du soleil et de la pluie ;
- Un lieu de repas est aménagé pour les pauses ;
- Je fournis un lieu de vie adapté à mes employés vivant sur la ferme ;
- En fin d'année, je propose des primes de diverses natures (exemples : prime de mérite, d'ancienneté) ;
- Je propose des évolutions de carrière et formation adaptées aux employés qui le souhaitent.

Autre(s) action(s) à proposer...

4 Je privilégie l'emploi local

- J'emploie de la main d'oeuvre de l'île ;
- J'emploie au moins un greffeur(se) polynésien.

Autre(s) action(s) à proposer...

Pour fournir un produit de qualité, je mets en place une bonne organisation et gestion de mon entreprise

1 Je mets en place des bonnes pratiques d'élevage

-  Je mets mon numéro de producteur à l'extrémité de mes stations pour une meilleure identification ;
-  Je nettoie régulièrement mes nacres en élevage (environ tous les 3 mois) ;
-  J'organise et entretiens mes stations de collectage ou d'élevage en les gardant bien tendues, à une profondeur minimum de 5m (permettant une navigation sans risque), avec un espacement de 10-20m entre les lignes ;
-  Je limite le stress des huîtres lors des différentes étapes (transport, nettoyage, stockage) en les maintenant en eau ou en évitant des expositions longues au soleil.

Autre(s) action(s) à proposer...

2 Je mets en place une bonne organisation de travail

-  Je tiens un registre de production à jour ;
-  Je mets en place un planning annuel répertoriant les différentes étapes essentielles (collectage, nettoyage, détroquage, greffe, récolte) ;
-  J'ai une bonne gestion comptable et connais le coût de revient de mes perles.

Autre(s) action(s) à proposer...

3 Si je suis un producteur de produits perliers, je mets en place des bonnes pratiques pour une qualité optimale de la perle

- Je me fournis en huîtres chez des producteurs responsables et j'achète des huîtres détroquées conformément à la réglementation ;
- Je respecte un temps minimum d'immersion après la greffe pour obtenir une couche de 0.8 mm. Celui-ci se situe entre 12 et 18 mois selon les sites d'élevage ;
- Pour optimiser la qualité de l'acte de greffe, je limite à 350-400 greffes par jour par greffeur et suis les résultats de récolte de chaque greffeur ;
- J'utilise des donneuses de greffons âgées de 12 à 18 mois ;
- Je vise une amélioration continue de mes pratiques et je me tiens informé des derniers résultats de recherche auprès de la DRM.

Autre(s) action(s) à proposer...

4 Si je suis un producteur d'huîtres, je mets en place des bonnes pratiques pour avoir une huître de qualité

- Je respecte le nombre de stations de collectage autorisé ;
- Je détroque mes huîtres et retire celles qui sont malades avant de les vendre ;
- J'entretiens régulièrement mes stations de collectage en les maintenant à niveau et nettoyant mes nacres ;
- Je planifie les transports d'huîtres comme il se doit, en limitant l'exposition au soleil et en prévoyant suffisamment de main d'œuvre pour optimiser le temps de transport.

Autre(s) action(s) à proposer...

Par respect pour mon produit et le marché global de la perle, j'adopte un comportement commercial responsable

1 Je respecte le quota de production accordé

- Je greffe le nombre d'huîtres optimal pour respecter mon quota de production annuelle ;
- Je déclare toute ma production commerciable avant commercialisation conformément à la réglementation ;
- J'évite la commercialisation des perles de catégorie "E".

Autre(s) action(s) à proposer...

2 Je vends un produit de qualité à sa juste valeur

- Au moment de la déclaration de ma production avant commercialisation, je sollicite le contrôle gratuit de l'épaisseur de nacre à la "Cellule Contrôle de la Qualité des Perles" de la DRM ;
- Je ne vends pas mes perles en dessous du coût de revient (la somme des charges engagées pour la production) ;
- Je connais la grille tarifaire actuelle pour les différentes catégories de perles.

Autre(s) action(s) à proposer...

3 Je soigne la présentation de mon produit lorsque je le présente aux acheteurs potentiels

- Je fais un pré-tri de mes lots par forme ou catégorie ;
- Je les présente sur un tissu blanc à la lumière naturelle pour mettre en valeur le lustre et les couleurs ;
- Je ne vends pas mes perles dans la rue.

Autre(s) action(s) à proposer...

4 Je suis transparent sur les ventes effectuées

- Je déclare toute vente de perles conformément à la réglementation ;
- Je vends mes perles uniquement à des professionnels respectant la réglementation (carte valide ou N° Tahiti) ou/et à des particuliers dans la limite de la quantité autorisée ;
- Je produis une facture à chaque vente de perles ;
- Je suis capable d'accepter différents moyens de paiement ;
- Je favorise le paiement bancaire plutôt qu'en liquidité.

Autre(s) action(s) à proposer...